

Burundi : paie complémentaire aux caféiculteurs suite à une bonne production

@rib News, 11/03/2011 â€“ Source Xinhua L'Autorité de Régulation de la Filière Cafée du Burundi (ARFIC) vient de revoir et hausse le prix du kilogramme du café cerise suite à une bonne production suivie d'une bonne conjoncture au niveau des cours mondiaux du café, c'est ce qui ressort d'une conférence de presse que cette autorité a animée ce jeudi dans les enceintes de l'ex-Office des Cultures Industrielles du Burundi conjointement avec les autres associations œuvrant dans la filière café au Burundi. « Suite à une bonne production de café de meilleure qualité et à une bonne conjoncture sur le marché mondial, le prix du kilogramme de café cerise qui a été apporté aux Sociétés de Gestion des Stations de L (SOGESTAL) passe de 350 FBU à 490 FBU (de presque 0,3 dollars à 0,4 dollars), soit un total de 10 milliards de FBU de paie complémentaire (plus de 8 millions de dollars) », a indiqué Evariste Ngayempore, directeur général de l'ARFIC. Alors que l'on s'attendait à une production de 31 mille tonnes au cours de la campagne 2010-2011, l'on a produit une quantité de 24 mille tonnes à cause de l'antracnose, une maladie qui a attaqué les caféiers du nord du pays, une quantité quand même importante par rapport à celle de la campagne 2009-2010 qui n'a pas excédé les 6500 tonnes, ce qui est par ailleurs normal puisque une bonne production alterne souvent si ce n'est pas toujours avec une faible production. Pour illustrer cela, en 2007, on a produit 8 600 tonnes, en 2008 c'était 29 mille tonnes, en 2009, c'était 6 400 tonnes et voilà que la production de 2010 est de 24 mille tonnes, avec 87 milliards de FBU de recettes qui rentrent directement dans le milieu rural (plus de 70 millions de dollars). Pour maintenir le cap, l'on envisage de remplacer d'ici 5 ans les vieux caféiers estimés par une étude de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi de 2009 à 32 millions à raison de 7 millions de plants par an soit un total de 35 millions de plants.